

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 16 AVRIL 2026

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31**

**NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 31**

**NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 0**

Le 16 avril 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 3 avril, par Monsieur Yannick AMET, Président sortant, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIOLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Nathalie VILLIEN, Jean JOVET, Laëtitia LE GUILLOU, François PERRIER, Marie Françoise BOCH, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Montvalezan : Jacky ARPIN, Magali VINSON

Séez : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier, DUCH, Capucine FAVRE, Céline MARRO

Val d'Isère : Xavier MATTIS, Corinne REVERSADE, Patrick MARTIN

Villaroger : Alain EMPRIN

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**David ALBRIET est désigné secrétaire de séance**

2026-46

## COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-6 et L.5211-10 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016/172 du 22 décembre 2016 portant fusion des communes et mise en conformité des statuts de la communauté de communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, prenant effet au 1er janvier 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2024/690 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, portant modification des statuts de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2025 fixant à 31 le nombre de sièges du conseil communautaire;

**VU** la délibération 2026-44 fixant le nombre de vice-présidents à X vice-présidents ;

**VU** la délibération 2026-45 portant élection des vice-présidents

**CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Il est proposé d'associer l'ensemble des communes membres à la gouvernance de l'intercommunalité et de permettre à chaque maire, s'il n'est pas déjà vice-président, de siéger au sein du bureau communautaire ;

Il est donc proposé que Jacky ARPIN intègre le bureau communautaire en sa qualité de maire de Montvalezan.

### Résultats du premier tour :

Nombre de votants	31
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue requise	16

### Résultats :

Monsieur Jacky ARPIN : 30 voix

### **Le conseil communautaire, après avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** que le bureau communautaire est composé du président, des vice-présidents et des maires des communes membres n'exerçant pas de fonction de vice-président désignés nominativement :
  - Monsieur Jacky ARPIN, maire de Montvalezan
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 073-247300254-20260417-2026\_46B-DE



**Yannick AMET**

Président

A blue ink handwritten signature is written over a circular logo. The logo features a stylized mountain range and the text "HAUTE TARENTEAISE Communauté de Communes".